



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
04/04/2022

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Vente d'un appartement sis
7 place Voltaire (BD 802)
à la Communauté de
communes Ardèche Rhône
Coiron dans le cadre d'une
opération RHI-THIRORI
d'intérêt communautaire

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 3

Pour : 28
Abstentions : 1
Contre :

L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatre avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusé(s) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel).

Secrétaire : Mme Valla

Par délibération du 14 septembre 2015, la Commune a fait l'acquisition d'un appartement et d'une cave sis 7 place Voltaire, d'une surface de 60m². Les lots n°7 et n°13, cadastrés BD 802, ont été acquis par voie de préemption pour un montant de 25 000 €.

Situé dans le périmètre du PRIR « Cœur de ville », cet appartement appartient à un ensemble de 2 immeubles constituant un secteur de projet dit « îlot du 92 rue de la République » :

- immeuble BD 802 92 rue de la République ;
- immeuble BD 577 94 rue de la République.

Ciblée dans le plan guide issu de l'étude urbaine ensemble menée par Agir en ville entre juillet 2020 et juillet 2021, l'opération participe à la politique de lutte contre l'habitat indigne que la Communauté de communes, associée à la Commune, mène au travers de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, de l'opération façade, mais aussi via des opérations RHI-THIRORI relevant de l'intérêt communautaire.

La Communauté de communes prévoit de mener sur ce tènement une opération de recyclage d'immeubles privés dégradés qui consiste en la démolition des 2 immeubles aujourd'hui frappés d'arrêtés d'insalubrité et de mise en sécurité. Libéré, le tènement accueillera des maisons de ville (entre 3 et 4) construites par l'Association Foncière Logement. Des logements de qualité seront proposés en plein centre-ville, offrant des aménités diverses (jardins en pleine terre, stationnement) et permettant la reconversion d'une friche urbaine.

Afin de mener à bien cette opération, la Communauté de communes souhaite faire l'acquisition auprès de la Commune de l'appartement sis 7 place Voltaire au prix de 25 000 €, prix confirmé par l'avis du Domaine du 17 janvier 2022.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

APPROUVE la vente des lots n°7 et n°13 sis 7 place Voltaire, BD 802, à la Communauté de communes dans le cadre de son opération « îlot du 92 rue de la République » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

